

## I - LE NOM ET LES ORIGINES

Nacqueville est une des plus anciennes paroisses de la Hague et du diocèse de Coutances. Elle est située à dix kilomètres Ouest de Cherbourg et compte aujourd'hui 485 habitants.

Mentionnée dès le XII<sup>e</sup> siècle, dans une bulle du pape Alexandre III : *Parrochia sancti Laurentii de Nacquevillà*, elle est encore citée dans nombre de chartes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècles. Mais la manière d'écrire le mot présente quelques variantes : tantôt Nackville, tantôt Nacheville, ou encore Naqueville.

Quelques-uns ont voulu voir dans ce nom la forme romane d'une ancienne appellation latine : *Non aqua villa*, village sans eau. Cette étymologie concorde assez bien avec la profondeur du puits communal, creusé près de l'église, et avec les angoisses qu'éprouvent parfois pour leur jardin, le curé, les bonnes sœurs, le maître et la maîtresse d'école ; mais elle ne résiste pas à l'examen philologique.

Suivant toute probabilité, la paroisse a pris le nom d'un guerrier installé dans le pays, après la conquête normande.

On sait, en effet, que les premiers habitants de la Hague étaient des Celtes, attachés à la religion des druides, comme le prouvent les *tumuli*, les bronzes, les armes et les monnaies dont les archéologues ont constaté l'existence dans presque toutes les communes du canton de Beaumont. Jules César les appelle «le peuple des Unelles».

Vers l'an 54 avant Jésus-Christ, les Unelles, commandés par Viridovix, furent définitivement vaincus par Sabinus, lieutenant de Jules César. La bataille du Mont-Castre, non loin de Valognes, fut probablement la dernière d'une lutte longue et acharnée.

Plusieurs siècles de tranquillité suivirent l'occupation romaine. Les Romains étaient très autoritaires, mais assez habiles pour faire aimer leur autorité. Au lieu de heurter les coutumes, les croyances, les habitudes religieuses, ils s'appliquèrent à développer la prospérité du pays. Tout le territoire du Cotentin, depuis Valognes jusqu'à la pointe de la Hague, se couvrait de camps retranchés, de forts, de temples, de thermes, de théâtres, de cités et d'opulentes villas. Des routes sillonnèrent les plaines et les collines favorisèrent le commerce.

Dès le commencement du VI<sup>e</sup> siècle, apparaissent sur le littoral de la Hague les Normands, «les hommes du Nord». Longtemps ils sèment partout la terreur. Ce sont des pillards de la pire espèce, faisant main basse sur tout objet à leur convenance, profanant les églises, mettant le feu aux monastères et aux riches villas romaines, emmenant les femmes en esclavage. A l'approche des soldats du roi de France, ils se rembarquent ; mais ils ne tardent pas à revenir plus nombreux, attirés par la beauté et la richesse du pays.

La conquête de la Neustrie commence en règle vers l'an 876, et en 911, elle est consacrée par le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Rollon devient premier duc de Normandie, et si parfait honnête homme qu'il fait pendre les voleurs.

Dès lors a lieu le partage de tout le territoire entre les soldats du terrible conquérant. De vastes propriétés individuelles se forment ; elles prennent le nom de leur maître, en y ajoutant une terminaison gallo-romane, le mot «villa».

Hur, Toenn, Guer, sont les noms des guerriers qui s'installèrent à Urville. Tonneville et Gréville ; et Nack fut non moins bien partagé en recevant le joli coin de terre que nous habitons.

Le territoire de Nacqueville a six kilomètres de long sur une largeur moyenne de deux kilomètres. Il est borné au Nord par la mer, au Sud par Sainte-Croix-Hague, à l'Est par Querqueville, à l'Ouest par Urville-Hague et Gréville.

On distingue très nettement Nacqueville-Bas, depuis l'embouchure de la rivière des *Castelets* jusqu'à la route de Biville, et Nacqueville-Haut, où se trouvent deux forts très importants, le petit village de l'église, les deux villages d'Eudal, et le hameau Bosvy.

La fertilité du sol s'est constamment développée, grâce au mélange intelligent du varech, du fumier et des engrais chimiques. Elle a permis d'abandonner presque totalement, depuis une trentaine d'années, la culture des céréales pour l'élevage. Aussi n'est-ce pas sans rire un peu dans leur barbe que les Haguards de Nacqueville liront ces lignes, citées par M. Lucas et écrites en 1805 par Bon-Marin Duval, notaire, président du canton de Beaumont, maire d'Eculleville : *«Je sais, très cher et malheureux Haguards, qu'aucun peuple ne vous surpasse en activité, en industrie, en frugalité. Je sais que vous cultivez une terre ingrate, que vous êtes condamnés à vous nourrir de pain noir, à boire de l'eau et à vous chauffer de mottes de terre ; que vous tourmentez sans trêve une terre fatiguée qui, trompant vos avides espérances, récompense mal vos pénibles travaux.»*

Aujourd'hui, les notaires de la Hague ne pensent plus et ne parlent plus ainsi, et leurs clients pas davantage. A Nacqueville, comme dans les communes environnantes, l'agriculture a fait de remarquables progrès. Pour les gens laborieux et économes, le bien-être matériel s'est notablement accru. Or, la plupart de nos hommes politiques n'étant pas capables de diriger une ferme tant soit peu importante, ni même de distinguer un navet d'un rutabaga, il faut attribuer ce progrès uniquement à l'intelligente activité de nos agriculteurs. Cela est de toute évidence.

Si le sol présente à la surface des trésors d'herbe tendre, savoureuse et parfumée, il renferme aussi, paraît-il, de véritables trésors pour ceux qui ont le goût de l'archéologie, le culte des vestiges du passé.

Dans une commune voisine, Urville-Hague, en 1820, on découvrit de quatre à cinq cents pièces d'argent à bas titre, monnaies du système armoricain de la période anépigraphique, antérieure à l'invasion de Jules César.

A Nacqueville, vers 1808, à 600 pas du lieu où la mer bat son plein, on trouva une douzaine de médailles romaines. Elles étaient dans un lit de glaise, et furent découvertes dans le trou que fit une roue de charrette en tournant.

Au mois de Septembre 1878, lors de la construction d'une batterie à Nacqueville, les ouvriers trouvèrent à la surface d'un sol argileux, sous une couche de sable fin d'une épaisseur de 1<sup>m</sup>40, un amas très considérable de coquillages, des ossements de bœuf, de mouton, et de cerf ; un fragment de frontal de cerf portant la base d'une corne sciée nettement à la couronne, un autre fragment paraissant avoir été également scié, dans un sens longitudinal. Au milieu de ces débris, on trouva une meule en pierre, parfaitement intacte, mâle et femelle, de 0<sup>m</sup>40 de diamètre, avec un bombement de 0<sup>m</sup>46.

On recueillit encore la partie inférieure d'un pieu appointi et carbonisé, de 0<sup>m</sup>70 de longueur et de 0<sup>m</sup>15 de diamètre.

Au milieu des coquillages, on trouva deux débris de poterie noire, le fond et le bord d'un vase de moyenne dimension, et plusieurs anneaux de pierre noirâtre de différentes grandeurs. Un seul de ces anneaux était complet ; il avait 0<sup>m</sup>075 de diamètre extérieur et 0<sup>m</sup>027 de vide au trou central ; son épaisseur était de 0<sup>m</sup>024. Ces objets furent déposés au Musée de Cherbourg.

Au mois de Novembre 1880, M. Auguste Le Jolis, l'éminent savant Cherbourgeois, recueillit à Nacqueville, rejetée par la mer, une pierre schisteuse, percée d'un trou circulaire central, et portant encore les traces de l'outil en silex ou en métal avec lequel elle avait été percée. Cette pierre était de même nature que celles trouvées lors de la fondation du fort de Nacqueville-Bas, et sur lesquelles MM. Delambre et Clavenard ont émis des opinions diverses.

Le 9 Janvier 1884, des journaliers de Sainte-Croix-Hague, occupés à réparer des clôtures sur la commune de Nacqueville, dans les champs dits les Champs-Décès ou les Monts-Henry, dans le voisinage du hameau Bosvy, à 0<sup>m</sup>60 de profondeur, trouvèrent une urne cinéraire qu'ils percèrent par mégarde d'un coup de pioche. Elle était remplie d'os calcinés, mêlés à des cendres noirâtres agglutinées, et à des fragments de charbon. Le couvercle a été égaré. Cette urne fut remise à l'instituteur de Gréville par un écolier, Jean-Louis Duval. L'instituteur à son tour la donna à M. le docteur Charles Renault qui l'a déposée au Musée de Cherbourg.

En 1890, dans les dunes de sable, à 100 mètres de la batterie basse de Nacqueville, on trouva un boulet, qui provient peut-être du débarquement des Anglais en 1758. Déposé au Musée de Cherbourg.

Dans le cimetière de Nacqueville, on a trouvé beaucoup de cercueils en tuf, et, dans le voisinage, d'autres cercueils formés de pierres stéaschistes, cimentées ensemble.

Tous ces détails sont empruntés presque textuellement au *Bulletin de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, n° 24, année 1900.

Ajoutons que M. Voisin, secrétaire de cette Société a bien voulu nous écrire ces quelques lignes fort intéressantes : «*Le 4 Décembre 1906, dans une excursion faite en compagnie d'un jeune homme de Cherbourg, M. Robert Feuarent, nous avons recueilli dans un terrain tourbeux, mêlé d'argile, que la mer avait mis à découvert, près de la batterie basse de Nacqueville, une certaine quantité d'ossements de bœuf, de mouton, de sanglier, de cerf, de cheval, etc., des débris de poterie noirâtre, et aussi plusieurs fragments d'anneaux en schiste et en lignite, identiques à ceux trouvés dans les fouilles faites dans les mêmes parages en 1878. Quelques jours auparavant M. Feuarent avait trouvé au même endroit, une médaille romaine en bronze dont le revers est absolument fruste, mais dont la face présente l'effigie de Domitien encore très reconnaissable.*»

M. Lucas a écrit sur la Hague un ouvrage qui ne manque pas de valeur. Nous lui empruntons quelques renseignements. Il dit : «*Dans la baie qui sépare Nacqueville de Landemer, on peut voir encore à mer basse, en grande marée, quand la tempête a ravagé le fond, des souches d'arbres entiers, dont les racines plongent dans une glaise grisâtre, qui fut leur sol primitif. Dans le journal manuscrit que nous avons retrouvé d'un soldat du premier empire, qui naquit et mourut à Urville, il est raconté que les gens d'Urville ramassaient alors ces bois en quantité pour leur chauffage. Le curé Desmons écrivait aussi, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'on avait retiré de la grève d'Urville et de Nacqueville des quantités prodigieuses de bois, et qu'un vieillard lui avait déclaré avoir enlevé à lui seul plus de dix charretées de bois assez long pour faire des poutres.*»

Notre plan ne nous permettant pas de longues dissertations, nos lecteurs tireront eux-mêmes la conclusion de toutes ces découvertes.

A quelle époque le christianisme commença-t-il à s'implanter dans notre pays ? On ne saurait le préciser. Ce qui est certain, c'est que la doctrine évangélique fut prêchée de très bonne heure dans le Cotentin et la Hague. Saint Germain d'Auxerre, son disciple, saint Ereptiole, évêque de Coutances depuis 430 jusqu'à 442, et, un peu plus tard, saint Scubilion, contribuèrent à détruire les derniers vestiges de l'idolâtrie dans les environs de Cherbourg.

Aussi, quand saint Clair débarqua sur le littoral de la Hague, le culte du vrai Dieu avait depuis deux siècles remplacé le druidisme des Celtes et le paganisme romain.

Saint Clair naquit en Angleterre, sur les bords de la *Tamise*, dans une ville que les actes primitifs nomment «Orcestria», sous le règne d'Edmond, (855-870). Après lui avoir donné une éducation distinguée, son père, Edouard, songea à lui faire épouser une jeune fille remarquable par sa beauté, sa naissance et sa fortune. Les choses étaient mêmes tellement avancées qu'on préparait la cérémonie du mariage. Mais, le jeune Clair se sentait appelé à une vie plus parfaite. Il quitte brusquement la maison paternelle, et, pour se soustraire à toute recherche, il s'empresse de s'embarquer et vient aborder à Cherbourg. Il n'y demeure pas longtemps. Son amour de la solitude trouva satisfaction dans la forêt de Nacqueville, qui s'étendait au loin sur le terrain envahi depuis par la mer. Deux ermites y sont déjà établis. Avec eux, Clair passe deux années d'une vie angélique. Favorisé du don des miracles, il guérit le serviteur des ermites blessé par un coup de hache, et délivre un possédé du démon.

Les habitants de Nacqueville n'étaient pas sans doute, aussi aimables, aussi hospitaliers qu'aujourd'hui. Ils susciterent toutes sortes d'ennuis au serviteur de Dieu, et, par leurs mauvais traitements, l'obligèrent à quitter sa chère retraite.

Attiré par la réputation de l'abbé Odobert, qui gouvernait un monastère du pays, Clair lui demanda asile et direction.

Quel était ce monastère que les actes du saint nomment Malduin ? Où était-il situé ? Les savants ont émis à ce sujet des opinions différentes. Nous ne nous sentons pas de taille à prendre parti pour l'une ou l'autre de ces opinions.

Saint Clair ne demeura pas longtemps dans le monastère, ou du moins n'y demeura pas toujours. L'Abbé, qui connaissait son goût pour la vie érémitique, lui permit de se retirer sur le bord d'une rivière appelée *Coste* - «*ad Costum amnen*», dit *Neustria pia* - à peu de distance du monastère. Les dimanches et fêtes, le solitaire se rendait à l'église Saint-Paul, la principale de l'abbaye, recevait les instructions d'Odobert, et assistait avec les religieux à l'Office divin.

Le bruit de sa sainteté ne tarda pas à se répandre dans tout le pays. Les ermites de la forêt de Nacqueville vinrent, le voir à Malduin et publièrent la guérison de leur serviteur ... Afin de le rendre aussi puissant sur les âmes que sur les corps, on l'obligea à recevoir les saints Ordres. Séginaud, évêque de Coutances, l'ordonna prêtre.

Or, dans la foule de ceux qui venaient lui demander conseil, se trouva une femme riche et puissante, animée d'une passion criminelle. Elle usa de tous les moyens pour séduire le jeune prêtre. Le saint en eut horreur, et, sans tarder, prit le parti de fuir. Il erra longtemps à travers les forêts et les solitudes de la Neustrie. Finalement il se fixa dans le Vexin, sur les bords de l'*Epte*, où il bâtit une cellule et un petit oratoire. Là, il partageait son temps entre la prière, la prédication, les autres fonctions du sacerdoce et le travail manuel. Il vivait tranquille, dans l'intimité de Dieu, avec son disciple saint Cyrin. Mais Dieu permit qu'il fût soumis à une nouvelle et suprême épreuve.

La fuite de Clair n'avait pas éteint la passion de la femme qui avait tendu des pièges à sa vertu. Mais l'amour s'était changé en haine implacable. Ayant enfin découvert le lieu de sa retraite, elle y envoya deux assassins. Ceux-ci trouvèrent l'ermite au travail, et, après l'avoir accablé d'injures, lui coupèrent la tête.

Les derniers devoirs furent rendus au martyr de la chasteté par son fidèle compagnon saint Cyrin.

Suivant les traditions locales, saint Cyrin fut associé dès le lendemain au martyre de saint Clair.

Le lieu de leur sépulture s'appelait Saint-Clair-sur-Epte, au commencement du x<sup>e</sup> siècle, puisque cette désignation se trouva dans l'acte fameux par lequel Charles V, le Simple, roi de France, cède la Neustrie aux Normands (911).

Les anciennes statues de saint Clair, et notamment la statue de la chapelle de Nacqueville le représentent la tête coupée au-dessus des yeux, et portant dans ses mains la calotte du crâne qui, seule, fut enlevée par le fer des assassins. C'est une particularité iconographique à maintenir, parce qu'elle repose sur une tradition respectable.

Après son martyre, dit M. du Saussey, mort évêque de Toul en 1675, saint Clair ramassa sa tête, et, soutenu d'un secours angélique, il se transporta avec son trophée à une fontaine ; il y plongea son chef sacré, le nettoya, et le porta de suite jusqu'à l'oratoire de sa cellule.

Les ossements de saint Clair sont conservés et honorés à Saint-Clair-sur-Epte. Depuis 1838 l'église de Nacqueville en possède une parcelle qui a été récemment placée dans un magnifique reliquaire, à gauche du Maître-Autel.

Dans toute la Normandie, particulièrement dans le diocèse de Coutances, peu de saints sont aussi généralement honorés que saint Clair. A Nacqueville, autrefois, l'affluence des pèlerins à son humble chapelle était telle qu'une foire fixée au 16 Juillet, fut établie par Herbert Carbonnel, seigneur du lieu, et sanctionnée par ordonnance du roi Philippe V, en 1318. Depuis la Révolution, pour cette foire du 16 Juillet, un emplacement plus vaste et plus commode que le coteau de Nacqueville a été choisi à Querqueville, sur un terrain plus rapproché de Cherbourg.

Tout le monde sait qu'on invoque saint Clair pour obtenir la guérison des yeux. Quelques-uns ont voulu voir l'origine de cette dévotion dans un puéril jeu de mots. Assurément, il n'est pas impossible que des aveugles soient venus prier devant la statue d'un saint qui portait le nom de Clair. Mais, au dire de la tradition, le quatrième jour après le martyre de saint Clair, un aveugle recouvra la vue en priant devant ses reliques. Ce fait justifie mieux qu'un jeu de mots la confiance de ceux qui sont plus ou moins gravement atteints d'ophtalmie. *«Le Seigneur, notre Dieu, dit un vieux manuscrit, a donné un tel pouvoir à saint Clair, que ceux qui l'invoquent avec une sincère dévotion, sont guéris du mal des yeux et délivrés des dangers de la mer.»*

Ce n'est pas ici le lieu de disserter sur l'origine des paroisses. Mais, pour permettre à quelques-uns de nos lecteurs de bien comprendre la suite de l'histoire, il n'est pas inutile d'emprunter à M. Guillaume, professeur à l'Université de Lille, les quelques lignes suivantes : *«Dès l'époque mérovingienne, l'autorité ecclésiastique reconnaissait aux grands propriétaires, sur les églises fondées par eux dans leurs domaines, certains droits dont l'ensemble constituait le patronage : droit de présenter le desservant à l'évêque pour être canoniquement institué, droit de surveiller l'administration temporelle de l'église et des biens donnés pour constituer sa dot par le fondateur (qui ne pouvait se réserver légitimement aucun droit de propriété). On distinguait donc dès lors les églises privées, soumises au patronage, et les églises publiques, soumises seulement à la juridiction épiscopale. Du vii<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle, les églises privées se multiplient, l'évolution politique et sociale qui donne naissance à la féodalité transforme en églises privées les églises publiques, et transforme aussi le droit de patronage en droit de propriété. Au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle, toutes les églises ont un patron propriétaire, un seigneur - laïque ou ecclésiastique - qui dispose de l'édifice sacré, subvient plus ou moins à ses charges, profite de ses ressources et laisse une simple part de revenus au prêtre, placé dans une étroite dépendance.*

*Usurpations criantes, auxquelles l'autorité ecclésiastique oppose une résistance qui triomphe enfin au xi<sup>e</sup> siècle avec le grand pape réformateur Grégoire VII, aidé surtout par le clergé régulier. Dès lors se multiplient les restitutions d'églises, faites notamment par les laïques, soit aux évêques, soit*

aux établissements religieux - chapitres ou monastères - ; mais, ordinairement tout au moins, ces restitutions n'avaient pas pour effet de rendre à l'église paroissiale une indépendance complète... Les ecclésiastiques et les laïques, même à titre héréditaire, purent conserver le droit de patronage, et avec ce droit (tout au moins en ce qui regarde les établissements ecclésiastiques) la jouissance d'une part des revenus de l'église, ordinairement de tout ou partie des dîmes prélevées sur les récoltes, dites grosses dîmes, et faisant donner à leurs bénéficiaires le nom de gros décimateurs.

Cette jouissance ne pouvait aller sans charges ; elle dut toujours laisser au curé la part de ressources nécessaires pour sa subsistance, la portion congrue ; elle dut aussi supporter une part de l'entretien de l'église.»

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le patron de Nacqueville s'appelait Guillaume de l'Isle. Il céda ses droits à l'Abbaye du Vœu par la charte suivante : *«Notificatur tam presentibus quam futuris quod ego Willelmus de Insulà dedi et concessi, in perpetuam eleemosinam, ecclesiam beati Laurentii de Nachevilla cum omnibus pertinenciis suis, abbatie sancte Marie de Voto et canonicis ibidem servientibus, pro salute anime mee et pro animabus antecessorum meorum. Et ut melius et firmiter canonici prefati eandem ecclesiam teneant, istam donationem munimine sigilli mei confirmavi. His testibus, Petro abbate de Exaquo, Osberto de Hosa, constabulario Cesariburgi, Radulpho de Bosevalle, Willelmo artifice, Gaufrido Etardo, Robertus filius Pichot, magistro Roberto de Nachevilla, Radulphus de sancte Marie ecclesia, Gaufrido Coco, Hugone camerario, Hunfredo de Vilers.»*

Cet acte n'est pas daté ; mais il remonte certainement au delà de 1180, puisque à cette date, le pape Alexandre III adresse une bulle à Benjamin, abbé de Sainte-Marie-de-Cherbourg, pour lui confirmer le don de l'église Saint-Laurent-de-Nacqueville.

Une charte originale de Guillaume, évêque de Coutances, datée de 1185, constate cette donation. De plus, le prélat décide que deux gerbes des dîmes appartiendront aux chanoines de ladite abbaye, et que le vicaire perpétuel ou curé aura le troisième. Cet acte fut signé à Coutances le 16 des calendes de juin 1185, en présence de Richard de Poilley, archidiacre ; de Robert de Milly, archidiacre ; de Guillaume, fils Têcelin ; de Nicolas Commin ; de Robert de Tollevast, et de Grégoire, chapelain de l'évêque.

En 1208, Richard Carbonnel, chevalier, confirme la donation faite par son oncle, Guillaume de l'Isle, aux chanoines du Vœu.

Un peu plus tard, Richard de Saint-Martin, seigneur d'Urville, avec l'assentiment de son fils aîné, Guillaume, renonce à la prétention qu'il avait élevée contre les religieux de Sainte-Marie-du-Vœu, au patronage de l'église Saint-Laurent-de-Nacqueville, et à tout le droit qu'il avait réclamé sur ladite église. Témoins : R. de Sideville, doyen ; R. prêtre de Cherbourg ; maître Jourdain de Nakeville ; R. fils dudit R. de Saint-Martin ; Jean, frère de maître Jourdain ; Raoul Tostée ; Guillaume l'Ermite ; P. Le Quen (P. Coco). A l'original de cet acte, est appendu un fragment de sceau en cire jaune, sur lequel on voit un cavalier armé.

Une autre charte originale du XIII<sup>e</sup> siècle nous apprend que R. Maquerel (R. Maskerel), avec l'assentiment de son fils aîné, Raoul, renonce au même patronage.

En 1299, Herbert Carbonnel, chevalier, au sujet du patronage de l'église de Saint-Loreins, «en la Hague», transige avec les religieux du Vœu, et renonce au droit de présentation.

Comme on le voit, la donation de Guillaume de l'Isle fut contestée pendant plus d'un siècle. Finalement, la puissante abbaye eut gain de cause, et, en 1301, le bailli du Cotentin notifie un accord fait *«entre l'abbey et le couvent de Nostre-Dame-du-Vou, joste Chieresborc, d'une part, et Richard Piquot, escuier, d'autre, au sujet du patronage de Saint-Lorens-de-Naqueville. Ledit escuier reconnaît que le patronage estoit et appartenoit asdiz religieux, et que il n'y avait nul droit ne en la dîme appartenante à ladite église, parce que il avait veu les lectres des dons et des confemements de*

*Mouseignour Guillaume de l'Isle, chevalier, et les confirmations des évêques et du chapitre de Coustances. Fait en l'assise qui fu à Valoignes l'an de grâce 1301, le samedi emprès la Purification seinte Marie Virge.»*

Si l'abbaye du Vœu dut subir l'assaut des réclamations, elle en eut à subir un autre infiniment plus agréable, celui des donations.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, une bonne dame, nommée Sara de Baubigny donne aux religieux «cinq vergées de terre en Naqueville» ; et ce don est confirmé quelque temps après par Richard de Vernon.

En 1221, Neel Lohout de Flamanville, chevalier, donne à l'infirmerie de l'abbaye de Sainte-Marie-du-Vœu, 10 sous de monnaie courante dans sa terre de Naqueville. Cinq sous seront payés à la fête de saint Nazair, cinq sous à la saint Michel. Les chanoines promettent au donateur de faire dire ce même jour, pour lui et pour ses ancêtres, un «Pater» par tout infirme, qui aura mangé à l'infirmerie, mais, s'il ne l'a pu, ou, s'il l'a oublié, un autre acquittera ce devoir, ou bien, la prière sera transférée à un autre jour.

En 1255, Richard de Saint-Martin, fils d'Arnulph de Saint-Martin, donne à l'Abbaye 18 deniers de rente, à prendre sur les maisons que tenait de lui Guillaume Boistart, à Naqueville. En outre, il donne en pure et perpétuelle aumône à Dieu et à la chapelle de saint Clair, de la paroisse de Naqueville, un boisseau de froment de rente, pour le luminaire de la chapelle. Cette rente sera perçue sur sa portion du moulin de Naqueville.

En 1256, Jean Picot, chevalier, donne à Sainte-Marie-du-Vœu, un champ de terre en la paroisse de Naqueville, à Usdal, champ que tient de lui Thomas d'Usdal, «jouxte la terre de Sanson le Cerf, la terre de Thomas Langevin, bute au mont d'Usdal.»

Une charte datée de 1269, nous apprend que Laurence, dame d'Urville, pendant son veuvage, donne aux religieux du Vœu, un quartier de froment de rente à la saint-Michel, deux pains de 4 deniers et deux gélines à Noël, et 5 sous d'aide à la saint-Paul, sur le ménage et sur les terres que tient d'elle en fief, dans la paroisse de Naqueville, Robert des Boillons, de Gréville, prêtre ; ladite rente est affectée à l'usage d'une lampe qui sera toujours allumée dans la chapelle de Sainte-Marie-du-Vœu.

En 1291, le pape Nicolas IV prend sous sa protection l'abbaye du Vœu, confirme ses possessions, ses droits sur différentes églises de la région, notamment sur l'église Saint-Laurent-de-Naqueville et la chapelle Saint Clair.

Dès lors, l'abbaye du Vœu exerça sur l'église de Nacqueville le droit de patronage. Les religieux furent ce que, dans l'ancien régime, on appelait les gros décimateurs.